

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 15/234 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA CREATION D'UNE PREPARATION PROFESSIONNELLE AU COLLEGE DU FIUMORBU

---

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2015

L'An deux mille quinze et le dix-huit septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, PRUVOT Sonia, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BENEDETTI Paul-Félix à M. VANNI Hyacinthe  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique  
M. BIANCUCCI Jean à Mme SIMONPIETRI Agnès  
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France  
Mme GIACOMETTI Josepha à M. ORSUCCI Jean-Charles  
M. POLI Jean-Marie à M. TALAMONI Jean-Guy  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme PRUVOT Sonia  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. GIORGI Antoine  
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

#### **ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

CASTELLANI Michel, FRANCISCI Marcel, LUCCIONI Jean-Baptiste, NATALI Anne-Marie, SINDALI Antoine.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

**VU** la motion déposée par Mme Sonia PRUVOT au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche », auquel s'est associé l'ensemble des groupes,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTE**, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que plus de 40% des élèves de troisième du Collège du Fiumorbu font des vœux d'orientation dans la voie professionnelle et qu'une partie de ces élèves, en grande difficulté, ne parvient pas à obtenir l'orientation souhaitée du fait de résultats scolaires trop faibles,

**CONSIDERANT** que la poursuite d'une scolarité dans une classe de troisième classique n'apporte pas de solution à ces adolescents, mais aggrave leur sentiment d'échec et les contraint à une orientation par défaut en fin de troisième,

**CONSIDERANT** que la possibilité de suivre une troisième professionnelle leur permettrait d'entrer dans une nouvelle dynamique plus vertueuse en leur redonnant confiance en eux, les rendant à nouveau acteurs de leurs apprentissages,

**CONSIDERANT** que les élèves du Fiumorbu, de par la situation géographique de l'établissement, n'ont pas l'opportunité d'intégrer ce type de classe implantée majoritairement dans les zones urbaines,

**CONSIDERANT** que le collège du Fiumorbu pourrait s'appuyer sur le plateau technique de la SEGPA ou sur les 2 formations CAP du lycée de la Plaine, voire du CFA implanté à Ghisonaccia ; qu'un partenariat pourrait également être organisé avec le lycée polyvalent Jean-Paul de Rocca Serra à Porto-Vecchio ainsi qu'avec les services compétents de la base BA 126 à Solenzara,

**CONSIDERANT** que la région du Fiumorbu est devenu un bassin important en terme de population et d'activités qui peut offrir non seulement des possibilités de stage mais aussi, à la clé, des emplois,

**CONSIDERANT** enfin qu'il est devenu nécessaire de faire évoluer les dispositifs d'accueil et de formation des élèves pour répondre aux besoins et garantir l'égalité de tous face à l'enseignement et à la formation,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SOUTIENT** la demande, portée par les enseignants et le conseil d'administration du collège du Fiumorbu, de création d'une troisième professionnelle.

**DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif d'examiner, en concertation avec les autorités académiques, la possibilité de création d'une telle section ».

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 septembre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI